



Conservatoire à  
Rayonnement  
Intercommunal  
Musique et de Danse du Suet  
Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint Armel, Vern-sur-Seiche

# REINSCRIPTION DANSE

## 2020-2021

Le formulaire en ligne de réinscription doit être envoyé au plus tard pour le  
**vendredi 3 juillet 2020**  
Au-delà les réinscriptions seront traitées en fonction des places disponibles

### **CHANTEPIE**

Siège administratif  
27 avenue André Bonnin  
Tel : 02.99.41.46.77

### **VERN-SUR-SEICHE**

Espace culture le Volume  
3 rue François Rabelais  
Tel : 02.23.27.03.61

[emd.suet@orange.fr](mailto:emd.suet@orange.fr) <http://cri-suet.fr>



Ecole musique danse Suet

**Fermeture des secrétariats le vendredi 10 juillet au soir. Réouverture le mercredi 26 août 2020**

**Pièces à fournir** (Pour les familles qui ne peuvent fournir un dossier complet lors de la réinscription, les documents seront à transmettre lors du premier cours.)

- Le formulaire en ligne de réinscription <https://framaforms.org/reinscription-danse-2020-2021-1592317210>
- Frais de dossier (25€/élève inclus à la facturation du 1<sup>er</sup> trimestre)
- Certificat médical à fournir chaque année
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, obligatoire chaque année (facture électricité, eau...)
- Une copie de l'attestation ARS 2019-2020 (Allocation Rentrée Scolaire)
- Une attestation de scolarité pour les étudiants
- Le mandat de prélèvement SEPA et RIB dans le cas d'un 1<sup>er</sup> prélèvement ou changement de coordonnées bancaires

### **Extraits du règlement intérieur**

#### **3 -4) Inscriptions – Réinscriptions**

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse du Suet accueille en priorité les élèves des communes adhérentes à partir de la moyenne section (maternelle). L'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire et ne pourra être résiliée, sauf cas de force majeure et avec justificatif et après l'accord du Directeur et du Président. Les droits d'inscription sont dus en totalité, même en cas d'abandon ou d'exclusion en cours d'année, toutefois pour les nouveaux élèves 2 cours d'essai sont consentis. Toute démission doit être signalée par écrit au directeur de l'école.

### **Calendrier de l'année 2020-2021**

#### **Reprise des cours : à partir du lundi 14 septembre 2020**

Toussaint : du samedi 17/10/20 après les cours au lundi 02/11/2020

Noël : du samedi 19/12/20 après les cours au lundi 04/01/21

Hiver : du samedi 20/02/21 après les cours au lundi 08/03/21

Printemps : du samedi 24/04/21 après les cours au 10/05/21

Fin des cours : vendredi 2 juillet 2021 après les cours



## Horaires

8 élèves mini/cours. Sous réserve de modifications	Chantepie	Vern
<b>Initiation Danse</b>		
Initiation 1 - CP	mercredi 11h15-12h15	samedi 11h15-12h15
Initiation 2 - CE1	jeudi 17h-18h	lundi 17h-18h
<b>Cycle I (cycle d'observation = CO) A partir de 8 ans, CE2</b>		
Au choix : Parcours Renforcé (2 cours hebdo : classique <b>et</b> jazz) ou Parcours Traditionnel (1 cours hebdo classique <b>ou</b> jazz)		
CO1 Classique	mardi 17h-18h	mercredi 13h30-14h30
CO1 Jazz	mercredi 12h15-13h15	vendredi 17h-18h
CO2 Classique	mardi 17h-18h	jeudi 17h-18h
CO2 Jazz	mercredi 12h15-13h15	vendredi 17h-18h
CO3 Classique	vendredi 17h-18h15	mercredi 14h30-15h45
CO3 Jazz	mercredi 15h45-17h	mardi 17h-18h15
CO4 Classique	mardi 18h-19h30	mercredi 15h45-17h15
CO4 Jazz	jeudi 18h-19h30	mardi 17h-18h15
*Atelier Chorégraphique CI (du CO2 au CE1 inclus)	mercredi 17h-18h15 Chantepie	
<b>Cycle II (cycle élémentaire = CE)</b>		
CE1 Classique	vendredi 18h15-19h45	jeudi 18h-19h30
CE1 Jazz	jeudi 18h-19h30	lundi 18h-19h30
Cours Jazz débutant	vendredi 18h-19h30 Vern	
CE2 Classique	vendredi 18h15-19h45	mercredi 17h15-18h45
CE2 Jazz	mercredi 14h15-15h45 Chantepie	
CE3 Classique	mercredi 18h45-20h15 Vern	
CE3 Jazz	mercredi 14h15-15h45	mardi 18h15-19h45
CE4 Jazz	mercredi 14h15-15h45 Chantepie	
CE4 Classique	mercredi 18h45-20h15 Vern	
CE5 Jazz	jeudi 19h30-21h	vendredi 19h30-21h
*Atelier Chorégraphique CII/CIII (à partir du CE2)	vendredi 19h45-21h15 Chantepie	
<b>Cycle III</b>		
Sup Classique	mardi 19h30-21h (ados)	jeudi 19h30-21h (adultes)
Sup Jazz	jeudi 19h30-21h	lundi 19h30-21h (adultes)
		mardi 19h45-21h15 (ados)
		vendredi 19h30-21h
*Atelier Chorégraphique CII/CIII (à partir du CE2)	vendredi 19h45-21h15 Chantepie	

## Test des nouveaux élèves à partir du CM1

samedi 12 septembre 2020

10h-12h

salle de danse

27 Avenue André Bonnin à Chantepie

## Tenues

	Filles	Garçons
<b>Initiation 1 et 2</b>	- collant lycra noir sans pieds - justaucorps à bretelles couleur au choix	- legging noir/bas de jogging - tee-shirt près du corps
<b>Jazz</b>		
	- pantalon de danse noir pas trop large/collant lycra noirs sans pieds/shorty - tee-shirt ou débardeur <b>près du corps</b> - pas de chaussons	- pantalon de danse noir - tee-shirt uni près du corps
<b>Classique</b>		
CO1/CO2	- justaucorps <u>blanc, sans manches et sans jupette</u> - collant classique avec ou sans pieds - demi-pointes classiques roses	- legging noir près de la jambe - tee-shirt uni blanc ou noir - demi-pointes classique grises - Le port d'un suspensoir de sport est conseillé
CO3/CO4	- justaucorps <u>noir, sans manches et sans jupette</u> - collant classique avec ou sans pieds - demi-pointes classiques roses	
CE1/CE2/CE3/CE4	- justaucorps modèle "Alpa" (Attitude Diffusion) couleur rouge rubis - collant classique rose et/ou collant noir sans pieds - demi-pointes classique roses - shorty noir autorisé	
CE5/Sup	- justaucorps noir sans manches et sans jupette justaucorps velours rubis « Karine » autorisé - demi-pointes classique roses - pédilles autorisées - shorty noir autorisé	

## Tarifs (Comité Syndical du 5 mars 2020)

DANSE	Enfants Etudiants* Syndicat	Adultes Syndicat	Hors Syndicat
Frais de dossier par élève <i>Exonération à partir de la 3<sup>ème</sup> inscription dans la même famille (même adresse de facturation)</i>	25 €	25 €	25 €
Initiation 1 jusqu'au cycle d'observation 2	192 €	-	287 €
A partir du cycle d'observation 3 inclus	260 €	280 €	342 €
2ème cours	186 €	214 €	260 €
Parcours Renforcé CO1 – CO2	260 €	-	434 €
Parcours Renforcé CO3 – CO4	305 €	-	538 €

**Tarif Syndicat :** Domiciliés dans les communes de Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint Armel et Vern-sur-Seiche (justificatif)

\* l'élève ayant atteint l'âge de 18 ans au 31 décembre de l'année d'inscription sera redevable du tarif adulte ou étudiant sur présentation de sa carte.

**Important :** Toute résiliation d'inscription doit se faire avant le 1er octobre 2020, par écrit. Après cette date, l'intégralité du montant des frais annuels de scolarité vous sera demandée. En cas d'abandon en cours d'année, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité de l'année reste due. (article 3-4 du règlement intérieur) **Toute démission doit être signalée au Directeur de l'école, par courrier.**

**Modalités de paiement :** Règlement en 3 fois échelonné sur l'année scolaire, auprès du Trésor Public soit par prélèvement automatique, par chèque, par espèces ou chèques vacances. Les réinscriptions des élèves n'étant pas à jour du paiement de l'année précédente seront refusées.

**Aide aux familles :** De compétence communale. S'adresser aux services sociaux de votre mairie.

### Administration

Directeur : Christian BOTHÉ

Coordinatrice : Maëlle QUÉRE

Secrétariat : Sophie SALMON, Stéphanie GAUTHIER